

## Chapitre 1

# Généralités sur l'épreuve orale du baccalauréat

# 1

## QUELLES SONT LES RÈGLES DU JEU ?

### ► Introduction

Dans tout jeu, il y a d'abord des règles explicites, techniques, dont la méconnaissance entraîne l'impossibilité de jouer : au Monopoly, il convient de savoir quand on doit lancer les dés, à quel moment on peut acheter un terrain et construire des maisons dessus, voire un hôtel, quelle carte on doit prendre quand on arrive sur telle ou telle case, etc. Au tennis, on doit savoir quelles sont les limites du court, où l'on se met pour servir, comment on compte les points. Mais il y a aussi des règles plus implicites, qui n'empêchent certes pas de participer au jeu, mais qui rendent la victoire quasiment impossible : si on ne sait pas, par exemple, qu'il faut acheter au Monopoly un maximum de terrains, et si possible les plus chers, c'est-à-dire ceux qui rapporteront le plus d'argent, et si on ignore comment faire un service ou un coup droit efficace au tennis, on est quasiment sûr de perdre, à moins de compter sur la chance et le hasard, ce qui est rarement une très bonne idée. Nous sommes loin de l'épreuve orale de français au baccalauréat, me direz-vous. Et pourtant, pas tant que cela : comme dans tout jeu, l'oral de français se réussit d'abord en maîtrisant ses règles explicites et implicites.

### ► 1. Les règles explicites

**a. Les coefficients** : d'une manière générale, l'épreuve est affectée d'un coefficient 2 dans toutes les séries, sauf dans certaines séries technologiques (hôtellerie, Techniques de la Musique et de la Danse), où le coefficient est de 1.

**b. La date de l'épreuve** : l'oral de français se passe à la fin de l'année de Première, après l'épreuve écrite, entre la fin du mois de juin et le début du mois de juillet. Le candidat reçoit, en général début juin, le jour et l'heure de sa convocation. Cet horaire n'est en aucun cas modifiable. Il convient donc de ne pas prévoir un départ en vacances dès le premier juillet !

**c. Le contenu de l'épreuve** : l'examen oral porte sur l'ensemble des lectures et des activités faites en classe de français pendant l'année scolaire. L'examineur a en sa possession, avant même que le candidat n'entre dans la salle, un descriptif établi par le professeur de l'élève, sur lequel sont précisés tous les textes ayant fait l'objet d'une étude approfondie (ce sont les lectures analytiques), ainsi que tous ceux ayant été plus rapidement étudiés (ce sont les textes et documents complémentaires). Le nombre de textes peut être relativement variable selon les séries et selon les professeurs. Il n'y pas de véritable règle à ce sujet. En général, un descriptif comporte au minimum une vingtaine de textes étudiés en



lectures analytiques, et au maximum une quarantaine (mais c'est rare, et cela arrive surtout dans la série littéraire). Dans la première partie, l'examineur demande au candidat de faire un commentaire d'un des textes étudiés pendant l'année. Il ne peut pas interroger le candidat sur les textes complémentaires. En revanche, dans le cas d'une étude d'une œuvre intégrale, il peut, en théorie (mais cela arrive très rarement), interroger le candidat sur n'importe quel passage du livre, que le texte ait fait l'objet d'une étude analytique ou non. L'étude du texte est guidée par une question, que l'examineur donne au candidat au début de la préparation. L'exposé doit répondre à cette question. Dans la seconde partie de l'épreuve, l'examineur est en droit de poser n'importe quelle question en rapport avec le descriptif.

**d. Le matériel nécessaire le jour de l'épreuve :** le candidat doit avoir sur lui du matériel pour écrire, le descriptif des textes et activités remis au préalable par le professeur, ainsi que son manuel scolaire (ou des photocopies des textes étudiés dans ce manuel), les photocopies des textes ne figurant pas dans ledit manuel et les œuvres intégrales étudiées (le tout en double exemplaire). Tous ces documents ne doivent comporter aucune annotation personnelle (sauf, éventuellement, les numéros des lignes), sous peine d'être accusé de tentative de fraude.

**e. Le temps de préparation :** le candidat possède trente minutes pour effectuer une préparation du texte que l'examineur lui demande d'étudier. Il a alors la possibilité de consulter tous les documents qu'il a apportés, ainsi, bien entendu, que le texte à commenter. Il peut (c'est même fortement conseillé) prendre des notes sur des feuilles de brouillon qui lui sont fournies en même temps que le sujet. Celles-ci serviront de support à sa prestation lors du passage à l'oral.

**f. La durée de l'épreuve :** l'examen, d'une durée totale de vingt minutes, se déroule en deux parties de dix minutes chacune, la première consacrée à l'exposé du candidat, la seconde à l'entretien. Chacune des deux parties est notée sur dix points.

## ► 2. Les règles implicites

Une fois assimilées les règles matérielles et techniques de l'épreuve, il faut en comprendre les attentes. C'est ce que nous nommons ici les règles implicites.

**a. La connaissance des enjeux de l'épreuve :** d'après le *Bulletin officiel* du 16 janvier 2003, qui définit les modalités de l'épreuve orale de français au baccalauréat, « l'examen oral a pour but d'évaluer la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances. Il doit lui permettre de manifester ses compétences de lecture,



d'exprimer une sensibilité et une culture personnelles et de manifester sa maîtrise de l'expression orale ainsi que son aptitude à dialoguer avec l'examineur ». Ce passage signifie que l'épreuve orale nécessite à la fois certaines connaissances littéraires et certaines compétences liées à la particularité de la communication orale. Autrement dit, il convient, pour réussir son oral de français, de bien maîtriser tout ce qui a été étudié pendant l'année et de s'exprimer avec un niveau de langue adéquat, proscrivant tout langage familier.

**b. La connaissance du programme** : le programme de français en Première est fixé nationalement ; il s'organise en plusieurs objets d'étude. Quatre objets d'étude sont communs à toutes les séries, générales et technologiques ; ils s'organisent autour des différents genres littéraires et de leur évolution à travers le temps, selon une perspective diachronique : le personnage de roman, du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours ; écriture poétique et quête du sens, du Moyen Âge à nos jours ; le texte théâtral et sa représentation, du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours ; la question de l'homme dans les genres de l'argumentation, du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours. Dans la série littéraire, il y a deux objets d'étude supplémentaires : le premier porte sur un mouvement culturel important, l'humanisme, et s'intitule « vers un espace européen : Renaissance et humanisme ». Le second est centré sur la notion de réécriture, du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours.

**c. La connaissance du descriptif des lectures et activités** : ce descriptif, établi par le professeur et remis au candidat en fin d'année, est une adaptation du programme national. L'enseignant choisit librement les textes et œuvres (c'est ce que l'on appelle la liberté pédagogique), tout en prenant soin de les lier aux objets d'étude présentés ci-dessus. Le descriptif est donc différent d'une classe à une autre. Il convient de maîtriser tout ce qui est inscrit dessus (et non se contenter de réviser les différents textes étudiés en lecture analytique), car c'est sur ce descriptif que se fonde l'examineur, dans l'entretien, pour interroger le candidat. Ce dernier doit donc être en mesure de répondre à n'importe quelle question en lien avec le descriptif.

## ► Conclusion

La réussite à l'oral de français passe, donc, en premier lieu, par une connaissance précise des règles du jeu, qu'elles soient explicites ou implicites. Une fois celles-ci bien assimilées, il convient de se préparer convenablement au cours de l'année scolaire. Ce sera l'enjeu de la fiche suivante.

# TOP CHRONO

*C'est l'interro !*



 10 min

## EXERCICES

1. \* Quel est le coefficient de l'épreuve orale ?

.....

2. \* Quelle est la durée de l'épreuve ?

.....

3. \* Quelles sont les deux parties de l'épreuve ?

.....

.....

4. \* Sur quoi l'examineur peut-il interroger le candidat pendant la première partie de l'épreuve ?

.....

.....

5. \* Sur quoi l'examineur peut-il interroger le candidat pendant la seconde partie de l'épreuve ?

.....

.....

6. \* Qu'appelle-t-on le descriptif des lectures et activités ?

.....

.....

7. \*\* Quels sont les différents objets d'étude selon le programme officiel ?

.....

.....

.....

## 2

## COMMENT BIEN SE PRÉPARER AU JEU ?

### ► Introduction

Commençons ici par dire ce qu'il ne faut absolument pas faire pour réussir son oral de français : certains candidats attendent la fin de l'année scolaire de Première, c'est-à-dire le mois de juin, pour travailler sérieusement l'épreuve. La plupart du temps, cette méthode ne fonctionne pas, dans la mesure où certains éléments sont certes appris, mais ils ne sont pas suffisamment assimilés. Ces candidats arrivent ainsi mal préparés, car ils n'ont pas pris, en amont, de la hauteur, de la distance, vis-à-vis de l'épreuve. Lors du passage à l'oral, ils essaient alors, tant bien que mal, de faire illusion, en « régurgitant » tout ce qu'ils ont mal « digéré ». Mais cela ne fonctionne pas, car l'examineur se rend rapidement compte que les choses ne sont pas maîtrisées en profondeur, qu'il s'agit, en somme, d'une récitation par cœur d'éléments non ou mal acquis. C'est pour cela qu'il est fortement déconseillé d'attendre le mois de juin pour réviser. Par ailleurs, bien évidemment, il ne faut pas non plus se présenter le jour de l'épreuve sans avoir rien révisé, en comptant sur son bagout ou sur une supposée habileté à manier le langage et à faire croire que l'on sait ce qu'on ne sait pas. Il n'y a aucune chance que cela fonctionne face à un examinateur, qui est dans tous les cas un spécialiste en littérature française. Au contraire, il convient de se préparer à l'épreuve orale dès le début de l'année de Première, à la fois en ce qui concerne les éléments matériels, l'acquisition des connaissances indispensables et celle des compétences propres à la communication orale.

### ► 1. La préparation matérielle

**a. Savoir exactement ce que l'on doit apporter le jour de l'examen :** le candidat doit se présenter devant l'examineur muni de la convocation qu'il reçoit en fin d'année, d'une pièce d'identité en cours de validité (passeport ou carte d'identité), du descriptif rédigé par le professeur et visé par le chef d'établissement, de tous les textes indiqués sur ce descriptif (en double exemplaire) et des œuvres intégrales étudiées pendant l'année (en double exemplaire également).

**b. Classer tous les textes étudiés :** il est fortement conseillé de se constituer, dès le début de l'année, un classeur ou un porte-vues, dans lequel on insèrera au fur et à mesure tous les textes étudiés, à la fois ceux faisant l'objet d'une analyse approfondie (une lecture analytique) et ceux étant étudiés d'une manière plus rapide (les textes et documents complémentaires). Rappelons ici que les textes ne doivent comporter aucune annotation personnelle, si ce n'est, éventuellement, les numéros des lignes. Plus les textes seront bien classés, d'une manière progressive, objet d'étude par objet d'étude, plus l'examineur pourra facilement se repérer et plus il en saura



gré au candidat. Il est possible, et même souhaitable, de constituer une page de garde par objet d'étude, que l'on insère entre les différentes séquences. Lorsque les textes étudiés figurent sur un manuel scolaire, on peut, pour davantage de clarté, les photocopier et les mettre dans le porte-vues, à l'endroit où ils prennent logiquement place. Pour ce qui est des œuvres intégrales, des petits onglets collés dans les marges peuvent permettre de retrouver rapidement les passages étudiés.

**c. S'arranger avec un camarade de façon à posséder tout en double exemplaire :** il convient de ne pas oublier que, lors du passage à l'oral, le candidat est censé fournir à l'examinateur le descriptif, ainsi que les textes et les œuvres étudiés. Certes, il est possible qu'il possède déjà ces éléments, mais les lui fournir permet d'être sûr que l'édition et la mise en page sont identiques. Il faut donc tout avoir en double. Concernant le porte-vues, il est simple de tout photocopier en deux exemplaires, mais au sujet des œuvres intégrales et, éventuellement, du manuel scolaire, il vaut mieux s'arranger avec un camarade de classe en qui on a confiance, et qui n'est pas convoqué en même temps, plutôt que d'acheter tout en double.

## ► 2. L'acquisition des connaissances

**a. Prendre correctement des notes en cours :** une partie non négligeable de la réussite à l'épreuve orale tient à l'investissement du candidat au cours de l'année. Contrairement à l'épreuve écrite, qui porte sur des textes non étudiés à l'avance, l'oral du baccalauréat est centré sur des textes connus par le candidat. Il convient donc d'être extrêmement attentif en cours et de prendre des notes d'une manière très sérieuse, de façon à comprendre à la fois le sens littéral et le sens littéraire de chacun des textes. Très souvent, le professeur propose un plan possible d'un commentaire, qui peut être réutilisé le jour de l'épreuve, à condition, bien entendu, de l'adapter à la question qui sera posée par l'examinateur.

**b. Effectuer des recherches personnelles :** tout au long de l'année, le candidat aura soin de ne pas se contenter des cours, mais de se documenter de façon personnelle, en consultant son manuel scolaire et en lisant des œuvres littéraires en rapport avec le programme. Cela lui permettra de montrer à l'examinateur, le jour de l'épreuve, qu'il ne s'est pas contenté d'apprendre ses cours, mais qu'il a manifesté une curiosité intellectuelle de façon à compléter ses connaissances.

**c. Effectuer des révisions régulières au cours de l'année :** il ne faut pas attendre le mois de juin pour réviser les textes étudiés pendant l'année. En effet, le risque est alors d'être submergé par la quantité d'éléments à retenir. Il convient au contraire de **relire régulièrement les textes**, ainsi que les notes prises en cours. En général,



un baccalauréat blanc (au moins) est organisé dans la plupart des lycées, en milieu d'année le plus souvent, ce qui permet au candidat d'effectuer une première fois des révisions d'une manière rigoureuse.

**d. Faire des fiches personnelles** : il est fortement conseillé d'élaborer, pour chaque texte faisant l'objet d'une lecture analytique, un plan détaillé de commentaire, se fondant sur le cours du professeur, mais aussi sur la perception du texte par le candidat : en effet, il ne sert à rien, le jour de l'épreuve, de répéter ce que l'on a appris par cœur si on ne l'a pas correctement compris et assimilé, car l'examineur le repérera sans aucun doute lors de l'entretien. Les fiches doivent donc être constituées à partir de ce que l'on a acquis et que l'on se sent capable de soutenir lors de l'oral. Par ailleurs, il faut également faire des fiches, moins détaillées, des textes et documents complémentaires, en indiquant brièvement le contenu littéral de ceux-ci, leur intérêt particulier et le lien qu'ils entretiennent avec la séquence dont ils font partie.

### ► 3. L'acquisition des compétences

**a. S'entraîner à s'exprimer à l'oral d'une manière correcte** : a priori, on pourrait croire que l'expression orale est plus simple que l'expression écrite, dans la mesure où, surtout de nos jours, l'on parle plus souvent qu'on n'écrit. Cependant, il ne faut pas oublier que l'épreuve orale de français est bel et bien un examen, dans lequel on évalue la capacité du candidat à s'exprimer correctement, clairement et dans le respect des règles usuelles de la langue française. Il convient donc de se débarrasser de certains tics de langage, ainsi que de la façon parfois trop relâchée avec laquelle on s'exprime dans la vie quotidienne. C'est pour cela qu'il est conseillé de s'entraîner, au cours de l'année, à manier le langage d'une manière, au mieux élégante, au pire simplement correcte, en participant activement en cours, par exemple, ou bien en se portant volontaire pour faire des exposés, lorsque la possibilité se présente. Cela permet également de s'habituer progressivement à parler en public, et ainsi d'atténuer (un peu) le trac bien naturel que l'on peut éprouver le jour de l'épreuve.

**b. S'entraîner à expliquer les textes à l'oral** : il est indispensable de ne pas se présenter le jour de l'épreuve sans avoir, au préalable, effectué un certain nombre d'entraînements, soit seul, soit face à quelqu'un, ne serait-ce que pour gérer correctement le temps imparti à l'exposé. Plus le candidat aura pris l'habitude, en amont, de la teneur exacte de l'exercice, plus il se sentira à l'aise le jour de l'épreuve, car un certain nombre d'éléments lui seront devenus naturels.